Quoi be neuf



RETRAITE

État des travaux sur la retraite et l'indexation

AFFAIRES FINANCIÈRES

Crédits d'impôt au provincial



Table des matières

| Mot de la présidente | 3 |
|---------------------------------|----|
| Place publique | 4 |
| Échos de nos régions | 6 |
| Cap sur la dignité | 8 |
| Assurances | 9 |
| Assemblées générales régionales | 0 |
| Condition des femmes | 1 |
| Retraite | 2 |
| Affaires financières | 4 |
| Dossier | 8 |
| Action sociopolitique | 2 |
| Nutrition | 4 |
| Condition des hommes | 6 |
| Environnement | 7 |
| Remuez vos méninges! | 8 |
| Fondation Laure-Gaudreault | 29 |
| Parcelle de culture | 0 |
| Chronique du passeur | 1 |







Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Satin. Ce papier contient 100 % de fibres postconsommation et est fabriqué avec un procédé sans chlore à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®.







En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100%de fibres vierges, l'AREQ a réalisé plusieurs économies environnementales :



468 arbres 1 terrain de football

20928 kg



1707156 L d'eau 4878 jours de consommation d'eau



68650 kg CO2 émissions de 23 voitures par année



de déchets



89 kg NOX émissions d'un camion pendant 274 jours



consommation d'énergie de 4 ménages par année

FONDÉE EN 1961, L'AREQ (CSQ) - ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC - regroupe 60 000 personnes retraitées issues des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Édité à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 / Téléphone: 418 525-0611 / 1800 663-2408 / Courriel: info@areq.lacsq.org / Site Internet: areq.lacsq.org / Rédacteur en chef: Samuel Labrecque / Coordination: Martine Faguy / Équipe du magazine: Yves Bussière, Maurice Deschênes, Rémi Gagnon, Denise Lachance et Renaud Turcotte / Révision linguistique et correction d'épreuves : Doris Longpré / Diffusion : Martine Faguy / Design graphique : Geneviève Normandeau / Impression : Imprimerie F. L. Chicoine / Tirage: 58 800 exemplaires / Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec / Poste-publications: Nº de convention 40007982 / ISSN: 0822-7292

Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le magazine Quoi de neuf n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.



Des états généraux organisés par et pour les aînés

LISE LAPOINTE

Présidente



Lise Lapointe Présidente

Le vieillissement de la population au Québec pose un défi de société que nous devons relever collectivement. Après le Japon et la Corée du Sud, le Québec figure parmi les sociétés qui connaissent un vieillissement des plus rapides, un défi démographique qui atteindra son sommet en 2030.

Ce n'est pas une mauvaise chose, cela signifie notamment que l'espérance de vie augmente. Or, vivre, c'est aussi vieillir. Et si nous souhaitons toutes et tous vieillir dans la dignité, nous devons impérativement adapter notre société.

Depuis des années, nous revendiquons des états généraux pour y parvenir. Aucun gouvernement n'a voulu donner suite à nos demandes répétées. Ainsi, la Coalition pour la dignité des aînés (CDA), dont l'AREQ est membre, a décidé de prendre les choses en main et d'organiser ces états généraux une fois pour toutes. Cet événement aura lieu le 3 mai 2022.

POURQUOI DES ÉTATS GÉNÉRAUX?

Les enjeux liés au vieillissement de la population sont divers et complexes:

- → La santé:
- → La défense des droits:
- → Les finances et l'emploi:
- → La participation citoyenne.

Il n'y a pas de solution mur à mur qui puisse répondre adéquatement à l'ensemble de ces enjeux à moyen et à long termes.

C'est pourquoi il est nécessaire de rassembler des groupes et des experts provenant de milieux pertinents afin de trouver des consensus autour de ces enjeux et de poser les jalons d'une démarche collective à entreprendre, tant par le gouvernement que par la société civile.

LES ÉTAPES



Invitations

La CDA invitera des représentantes et représentants de tous les milieux : gouvernemental, syndical, universitaire, etc.

Les groupes et les experts qui accepteront de participer auront préalablement à travailler à trouver des solutions pour chaque enjeu soulevé dans le cadre des états généraux.

États généraux

Le 3 mai 2022, les invités seront conviés autour d'une table afin d'aborder tous les enjeux, d'étudier les solutions proposées par tout un chacun et d'en dégager les consensus.

Déclaration commune

La force et la crédibilité de cet événement reposent particulièrement sur la diversité et la qualité des participants et participantes. Ce sera une première au Québec!

D'un commun accord, nous élaborerons une déclaration à partir des consensus. Cette déclaration commune servira notamment à faire pression sur les décideurs à partir de solutions concrètes, réalistes, exprimées par des experts et la société civile, puis avalisées par les aînés.

PAR ET POUR LES AÎNÉS

Enfin, plusieurs de nos membres ont à cœur que les associations d'aînés travaillent conjointement pour le mieux-être des aînés. C'est ce que nous ferons dans une vaste action non partisane. Nous vous informerons du processus lors de chaque étape.



PLACE PUBLIQUE

L'AREQ bouge, s'exprime, revendique.

NOUS VOUS RÉSUMONS ICI LES PRINCIPALES SORTIES PUBLIQUES DE L'ASSOCIATION DEPUIS LA DERNIÈRE PARUTION DU MAGAZINE QUOI DE NEUF. SAMUEL LABRECQUE Conseiller en communication

11 JANVIER 2022

TRANSFERTS DE PATIENTS VERS LES CHSLD – DE GRÂCE. NE RÉPÉTONS PAS LES ERREURS FATALES DE LA PREMIÈRE VAGUE

L'AREQ s'est montrée très inquiète du retour de la pratique de transferts de patients vers les CHSLD. En effet, cette stratégie dévastatrice, qui a été funeste lors de la première vague au Québec, était à nouveau déployée dans la province.

15 DÉCEMBRE 2021

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIT PRENDRE DES MESURES CONCRÈTES POUR RÉELLEMENT AIDER LES AÎNÉS

La Coalition pour la dignité des aînés, dont l'AREQ est membre, s'est dite perplexe quant au peu de mesures concrètes dans la mise à jour économique du gouvernement fédéral pour aider les aînés à faire face à la hausse du coût de la vie et à la crise du logement qui sévit actuellement.

8 DÉCEMBRE 2021

AIDE MÉDICALE À MOURIR: L'AREQ ACCUEILLE FAVORABLEMENT LES RECOMMANDATIONS DE LA **COMMISSION SPÉCIALE**

L'AREQ a accueilli favorablement le rapport de la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie, déposé ce matin à l'Assemblée nationale. Ce rapport rejoint les principales recommandations formulées par l'AREQ lors des audiences publiques tenues par la Commission.

26 NOVEMBRE 2021

MISE À JOUR ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC : **UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION** POUR LES AÎNÉS À FAIBLES REVENUS. **SELON L'AREQ**

L'AREQ a reçu positivement la mise à jour économique du gouvernement du Québec. L'Association avait demandé qu'un effort soit fait pour permettre aux aînés de faire face à la hausse du coût de la vie.

25 NOVEMBRE 2021

LES AÎNÉS NE DOIVENT PLUS JAMAIS ÊTRE LA PRIORITÉ B

La Coalition pour la dignité des aînés, dont l'AREQ est membre, s'est dite non seulement triste de lire les constats de la Protectrice du citoyen dans son rapport rendu public en novembre, mais a aussi affirmé que le gouvernement devait se mettre en action dès maintenant afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise dans l'avenir.



25 NOVEMBRE 2021

HÉCATOMBE EN CHSLD – PLAIDOYER POUR DÉPOLITISER L'ENJEU ET METTRE EN ŒUVRE UN GRAND CHANTIER DES AÎNÉS

En novembre dernier, nous avons assisté à la politisation d'une tragédie qui a affecté des milliers d'aînés et de familles, soit des personnes décédées dans des conditions inhumaines en CHSLD. non seulement de la COVID. mais aussi de faim et de soif, faute de soins. Dans une lettre ouverte, la présidente de l'AREQ, Lise Lapointe, a déploré la situation et a invité tout le gratin politique à mettre sur pied une action non partisane, un grand chantier des aînés.





23 NOVEMBRE 2021

RAPPORT DE LA PROTECTRICE DU **CITOYEN: DES MILLIERS DE PERSONNES** AÎNÉES SACRIFIÉES EN CHSLD POUR LIBÉRER DES LITS D'HÔPITAUX

Des témoignages dans l'enquête de la coroner Géhane Kamel sur l'hécatombe en CHSLD ont été contredits par plusieurs faits. Cette situation a grandement inquiété l'AREQ. Deux révélations importantes ont été remises en question : l'impact des transferts de personnes hospitalisées vers les CHSLD et la disparition des évaluations des CHSLD.

17 NOVEMBRE 2021

RAPPORTS D'INSPECTION DES RÉSIDENCES **POUR AÎNÉS ET DES CHSLD DÉTRUITS:** INCOMPÉTENCE OU CAMOUFLAGE?

C'est avec stupéfaction que l'AREQ a appris que le gouvernement n'aurait pas conservé les grilles d'évaluation des visites de ses inspecteurs dans les CHSLD et résidences pour aînés (RPA) de la province lors de la première vague de COVID-19. Cette révélation de la sous-ministre adjointe à la direction générale des aînés et des proches aidants, dans l'enquête de la coroner Géhane Kamel, est lourde de sens.

10 NOVEMBRE 2021

DÉCLIN TRANQUILLE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC : L'AREQ VEUT **DES ACTIONS POUR Y METTRE UN FREIN**

Lors de son conseil national du 25 au 28 octobre dernier, l'AREQ a adopté son plan d'action pour les deux prochaines années. Parmi les priorités de l'Association, les membres ont exprimé la volonté de défendre la langue française au Québec.

20 OCTOBRE 2021

LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES AÎNÉES DOIT RESTER AU CŒUR DES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT, MÊME UNE FOIS LA PANDÉMIE TERMINÉE

La Coalition pour la dignité des aînés, dont l'AREQ est membre, a réitéré la nécessité de voir le gouvernement continuer d'être préoccupé par les conditions de vie des personnes aînées, même une fois la pandémie terminée.



Hommage à Lucille Lemoignan

LOUISE TESSIER

Montérégie (09) secteur Vieux-Longueuil (E)

Lucille Lemoignan est décédée le 24 octobre 2021 à l'âge de 89 ans. Nous voulons lui rendre hommage pour ses implications dans le syndicalisme et pour son action au sein de l'AREQ du Vieux-Longueuil. La justice était son moteur d'action partout où elle militait.

À l'AREQ du Vieux-Longueuil, elle a œuvré dans divers postes, notamment comme conseillère, membre du comité des femmes et aussi de la Fondation Laure-Gaudreault.

Je garderai de Lucille le souvenir d'une femme authentique et passionnée. Parler avec elle, c'était l'assurance d'être écoutée et d'être reçue avec bienveillance. Ajoutez à cela un peu d'humour et vous voilà «requinquée» pour un bout. C'est ce qui faisait dire à Claire Champigny: «Lucille, c'est ma

Au revoir, Lucille

deuxième mère!»

35 ans de bonheur dans la profession d'enseignante pour Claire Plourde

GEORGES LEFRANÇOIS

Cœur et Centre-du-Québec (04) secteur Trois-Rivières (A)

Claire Plourde, une remarquable enseignante, a démontré tout au long de sa carrière un parcours fort édifiant.

En 1949, elle est entrée en communauté chez les sœurs de la Providence de Montréal. Elle obtint en 1951 sa première obédience comme enseignante à l'orphelinat de Trois-Rivières.

Après trente-cinq années d'une noble carrière d'enseignante, Mme Plourde fut honorée de façon toute spéciale par l'Université du Québec à Trois-Rivières pour sa contribution.

En 1997, elle devint membre de l'AREQ 04 A Trois-Rivières, puis présidente. Malheureusement, en 1999, elle dut mettre fin à son mandat à cause de la maladie.



N'ayant aucune crainte des défis, elle a été à l'origine de la mise sur pied des activités suivantes : le bulletin Entretiens 04 A, un chœur de chant, la ligue de quilles Les Joyeux retraités et les déjeuners mensuels.

Mme Plourde a rendu l'âme le 23 novembre 2021, à l'aube de ses 91 ans.

Nous garderons un excellent souvenir de cette personne si authentique.

ÉCHOS DE NOS RÉGIONS



Banderole de drapeaux des Filles du Roy

UN PROJET DU COMITÉ DES FEMMES DU SECTEUR LAJEMMERAIS

GAÉTANE BUTEAU

Montérégie (09) secteur Lajemmerais (C)

Fondée en 2010 à la suite d'un colloque tenu en 2008 et lors du 400° de la ville de Québec, la Société d'histoire des Filles du Roy a été créée afin de faire connaître et reconnaître l'importance capitale de ces 760 femmes venues de France de 1663 à 1673. à l'aide d'un drapeau illustrant le passé de chacune.

Vous pouvez d'ailleurs aller voir sur la page Facebook le Projet Banderole 2023 afin d'admirer la créativité des participantes dans la fabrication de ces pièces de tissu.

La fin du projet est prévue pour mars 2023. En août 2021, cependant, nous avons tenu un pique-nique pour présenter les drapeaux, qui comportent chacun une courte note historique décrivant la vie de la Fille

du Roy concernée. Une prestation de la chorale des Filles du Roy a égayé l'événement.

Enfin, le secteur Lajemmerais a remis des plaquettes commémoratives en bois gravé aux organisatrices.





Claire Routhier L'espérance, centenaire

CLAIRE FORTIN

Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) secteur Chicoutimi-Valin (A)

« J'ai eu 100 ans le 17 janvier dernier... et une très belle vie!» m'a confié Claire Routhier L'Espérance dans une entrevue téléphonique. Hélas, nous n'avons pu nous rassembler pour souligner l'événement, mais elle m'a raconté son parcours des plus singuliers.

Avant son mariage, elle a été vendeuse de vêtements pour dames. Cinq enfants plus tard, elle s'est intéressée à l'éducation. Ce qui l'a menée à décrocher un emploi en économie familiale auprès de jeunes filles en difficulté. Un baccalauréat à temps partiel en éducation lui a ensuite assuré un poste dans une école secondaire, où elle poursuivra et terminera sa carrière.

Aujourd'hui, grâce au soutien de ses enfants. Mme Claire, à sa 36e année de retraite, vit encore autonome dans sa grande maison.

Ce fut un plaisir et un privilège de m'entretenir avec cette grande dame. Nous avons même échangé nos numéros de téléphone... nous garderons contact!





Cap sur la dignité: deuxième phase

SAMUEL LABRECQUE

Conseiller en communication





Québec-Chaudière-Appalaches (03) secteur Chauveau (F)

Cœur et Centre-du-Québec (04) secteur Trois-Rivières (A)

La deuxième phase de la campagne Cap sur la dignité se déroule très bien. Depuis le mois de décembre, de valeureuses et valeureux bénévoles de l'AREQ ont déjà rencontré leurs députés, et plusieurs autres rendez-vous ont été planifiés. Ces rencontres sont l'occasion de partager notre volonté de voir naître une action concrète non partisane visant à mettre le Cap sur la dignité, un véritable chantier des aînés.

L'objectif ultime est de joindre un maximum de députés de tous les partis à l'aube de la prochaine campagne électorale provinciale, qui aura lieu à l'automne 2022, pour les conscientiser aux enjeux soulevés dans la campagne nationale menée par l'AREQ.

















Abitibi-Témiscamingue (08) secteur Témiscamingue (C)

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les Îles-Côte-Nord (01) secteur Côte-de-Gaspé (L)

C'EST LE TEMPS D'AGIR. MAINTENANT!

Les solutions sont connues et documentées depuis plus de 20 ans à travers les dizaines de rapports qui ont été tablettés par les différents gouvernements qui se sont succédé. C'est pourquoi l'AREQ invite tous les partis à dépoussiérer ces rapports et à mettre sur pied une action non partisane, comme il a été possible de le faire dans le dossier de Mourir dans la dignité.

D'ici 2030, ce sera le quart de la population québécoise qui aura 65 ans et plus. L'enjeu est à nos portes et le temps presse pour répondre aux défis du vieillissement de la population.

Agissons maintenant, avec un grand chantier des aînés, pour mettre le Cap sur la dignité!



Visitez capsurladignite.org pour obtenir plus d'information et appuyer le mouvement.

ASSURANCES



L'AREQ élargit l'admissibilité à son régime d'assurance collective ASSUREQ en 2022

JOHANNE FREIRE | Conseillère à la sécurité sociale

Bonne nouvelle! Depuis le 1er janvier 2022, deux nouvelles catégories de personnes retraitées ont la possibilité de participer à ASSUREQ, le régime d'assurance collective offert aux membres de l'AREQ.



CATÉGORIE 1

MEMBRES CSQ QUI NE DÉTIENNENT PAS DE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE EN TANT QUE PERSONNE EMPLOYÉE LORS DE LA PRISE DE LEUR RETRAITE

Les membres CSQ qui, au moment de leur prise de retraite, ne détiennent pas de régime d'assurance collective en tant qu'employés sont désormais admissibles à ASSUREQ, selon les modalités prévues au contrat.

Conditions d'admissibilité*:

- → Devenir membre de l'AREQ;
- → Faire parvenir sa demande d'adhésion dans les 90 jours qui suivent la date de retraite.

CATÉGORIE 2

PERSONNES RETRAITÉES AYANT ÉTÉ UN JOUR MEMBRES D'UN SYNDICAT AFFILIÉ À LA CSQ N'AYANT PAS ADHÉRÉ À ASSUREQ DANS LES DÉLAIS PRÉVUS AU CONTRAT

Le but de cette initiative est d'offrir les assurances aux personnes qui, pour une raison ou une autre, n'y ont pas adhéré au moment de leur retraite.

Les options offertes aux personnes adhérant hors délai sont différentes de celles offertes aux membres adhérant dans les délais prévus au contrat. Ces options sont les suivantes:

Régime d'assurance maladie

- → Régime Santé seulement
- → Participation minimale de 24 mois

Régime d'assurance vie

- → Choix 1 seulement (20 000 \$, 15 000 \$ ou 10000 \$, selon l'âge du décès)
- → Âge maximal pour adhérer : 70 ans (s'applique uniquement à l'assurance vie)
- → Remboursement des primes sans versement de la prestation si le décès survient dans les 6 mois suivant l'adhésion

Conditions d'admissibilité*:

- Avoir été un jour membre d'un syndicat affilié à la CSQ;
- Devenir membre de l'AREQ.

Pour plus d'information concernant les conditions d'admissibilités à ASSUREQ ou pour obtenir une trousse d'adhésion à l'AREQ et à ASSUREQ, veuillez communiquer avec l'AREQ en appelant au 1 800 663-2408 ou par courriel à info@areq.lacsq.org.



Message aux membres

En vertu de l'article 14.04 des statuts et règlements, le président ou la présidente de votre région vous convoque à l'Assemblée générale régionale, qui se tiendra aux dates et aux endroits indiqués ci-dessous.

R01 BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-LES ÎLES-CÔTE-NORD

6 MAI 2022

Salle communautaire 59. avenue du Parc Amqui (Québec) G5J 2L8 Tél.: 418 629-4242, poste 1201

Accueil: 8 h 30 Début: 9 h 15

R02 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

10 MAI 2022

Hôtel Delta 2675, boul. du Royaume Jonquière (Québec) G7S 5B8 Tél.: 418 548-3124

Inscription: 9 h Début: 10 h

RO3 QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

25 MAI 2022

L'Hôtel Québec 3115, avenue des Hôtels Ouébec (Ouébec) G1W 3Z6 Tél.: 418 658-5624 Inscription: 9 h Début: 9 h 30

R04 RÉGION CŒUR ET CENTRE-DU-QUÉBEC

26 MAI 2022

Salle du Canton 351, rue Saint-Louis Warwick (Ouébec) JOA 1M0 Tél.: 819 358-4342 Accueil à 8 h 45 L'AGR de la FLG, suivie de l'AGR de l'AREQ, débutera à 9 h 45.

R05 ESTRIE

24 MAI 2022

Complexe funéraire Steve L. Elkas 4230, rue Bertrand-Fabi Sherbrooke (Québec) J1N 1X6

Tél.: 819 574-1992 Inscription: 8 h 30 Début: 9 h

R06 ILE DE MONTRÉAL

25 MAI 2022

Château Classique 6010, boul. des Grandes-Prairies Saint-Léonard (Québec) H1P 1A5 Tél.: 514 327-7023

Inscription: 9 h Début: 9 h 30

R07 OUTAOUAIS

17 MAI 2022

Domaine de l'Ange-Gardien 1031, chemin Pierre-Laporte L'Ange-Gardien (Québec) J8L0E9

Inscription: 9 h Début: 9 h 30

R08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

19 MAI 2022

Complexe hôtelier Amosphère 1031, route 111 Est Amos (Québec) J9T 1N2 Tél.: 819 732-7777 800 567-7777 Inscription: 9 h 30 Début: 10 h

R09 MONTÉRÉGIE

4 MAI 2022

Club de golf Continental 1567, chemin des Patriotes Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0

Tél.: 855 742-0552 Inscription: 9 h Début: 9 h 30

R10 LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

18 MAI 2022

Hôtel Best Western 420. boul. Mgr Dubois Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3L8

Tél.: 450 438-1155 Inscription: 8 h 30 Début: 9 h 30





La perte d'autonomie: qu'en est-il des aînées?

GINETTE PLAMONDON Conseillère à la condition des femmes et à l'action sociopolitique



Il arrive que le vieillissement s'accompagne d'une perte d'autonomie. Le Conseil du statut de la femme s'est intéressé à cette réalité afin de discerner en quoi la situation des femmes se distingue de celle des hommes aînés.1

PLUS SEULES ET PLUS PAUVRES

Les données recensées mettent en lumière les caractéristiques particulières de la vie des femmes aînées.

- → Elles sont plus pauvres que leurs vis-à-vis masculins.
- → Elles sont plus nombreuses à vivre seules.
- → Elles bénéficient d'une plus longue espérance de vie.
- → Davantage de femmes que d'hommes aînés ont besoin d'aide pour réaliser les activités de la vie quotidienne.

POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ **AUX SERVICES**

Au terme de ses travaux, le Conseil du statut de la femme pose divers constats : alors que les aînées représentent la majorité des personnes nécessitant des soins et des services en raison d'une perte d'autonomie, ces derniers souffrent de nombreuses lacunes. Les soins et services à domicile présentent des difficultés importantes : allongement des délais pour obtenir des services, quantité et qualité des services inéquitables entre les régions.

L'accès à des services d'hébergement public demeure lui aussi très difficile. Il faut compter en moyenne environ 300 jours pour obtenir une place dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée.

DES CHANGEMENTS POUR UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ

Pour le Conseil du statut de la femme, les soins et les services aux personnes aînées en perte d'autonomie sont essentiels et devront aller en augmentant au fil des ans afin de répondre aux besoins croissants.

Les soins aux personnes aînées en perte d'autonomie sont davantage le fait des femmes, que ce soit comme travailleuses ou proches aidantes. Le Conseil en appelle à des actions énergiques de la part du gouvernement pour attirer des hommes dans des emplois traditionnellement féminins, tels que l'assistance aux personnes, et mieux soutenir les hommes afin qu'ils soient plus nombreux à s'impliquer comme proches aidants auprès d'une personne aînée en perte d'autonomie.

Le Conseil du statut de la femme en appelle à un réinvestissement majeur dans les services à domicile et les structures d'hébergement publics. Les aînées québécoises le méritent.

Conseil du statut de la femme (2020). AVIS - Prendre soin : perspectives sur le vieillissement, Québec, Conseil du statut de la femme, 117 pages. https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Avi_prendre_soin_20200416_vweb.pdf



État des travaux sur la retraite et l'indexation

JOHANNE FREIRE

Conseillère à la sécurité sociale

En juin dernier, les quelque 600 personnes déléguées du 47e Congrès de l'AREQ se sont prononcées sur les grandes orientations qui ont guidé le plan d'action national pour le biennat 2021-2023, notamment au regard de l'amélioration de la sécurité financière des personnes aînées. C'est donc en fonction de l'orientation et des actions suivantes que l'AREQ poursuit ses travaux.

ORIENTATION

Revendiquer et travailler à l'amélioration de l'indexation des rentes de retraite et de la situation financière de nos membres afin d'arrêter l'hémorragie de la non-indexation.

ACTIONS

- Participer aux travaux du comité de travail CSQ sur l'indexation au RREGOP et sensibiliser les syndicats affiliés CSQ à l'importance de revoir la formule d'indexation des rentes.
- Intervenir auprès des députés et du gouvernement, entre autres à la Tribune des retraités, pour obtenir une compensation à la perte du pouvoir d'achat causée par la désindexation
- © Revendiquer une augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et du Supplément du revenu garanti (SRG) pour tous les aînés.



COMITÉ NATIONAL DE LA RETRAITE

Le comité s'est réuni à quelques reprises depuis le début du biennat dans le but de travailler sur un plan d'action qui vise notamment à sensibiliser les membres CSQ aux effets d'une indexation partielle de leur rente de retraite. Des démarches politiques auprès du gouvernement sont également prévues afin de faire connaître les revendications de l'AREQ.





REVENDICATIONS DE L'AREQ

- Que le gouvernement reconnaisse que les retraités de l'État subissent une perte de pouvoir d'achat d'année en année depuis plus de 35 ans.
- Que lorsque la caisse des participants au RREGOP dépasse le seuil de 110 % de capitalisation, les surplus excédentaires soient répartis de façon équitable entre des baisses de cotisations et une indexation des régimes de retraite pour les années 1982 à 1999.
- Que le gouvernement s'engage à verser sa part pour contribuer à l'indexation pour les années 1982 à 1999 si le taux de capitalisation requis est atteint.



INFORETRAITE 2022

Le document InfoRetraite «Prenons soin de notre RREGOP» a été mis à jour et est disponible sur le site Web de l'AREQ. Il constitue un excellent outil pour informer les membres de l'AREQ mais aussi pour appuyer les revendications de l'Association auprès des membres CSQ et du gouvernement.



COMITÉ DE TRAVAIL CSQ SUR L'INDEXATION

Le comité, dont le mandat est d'analyser diverses pistes de solutions et les impacts d'une indexation plus avantageuse pour les personnes retraitées, s'est rencontré à quatre reprises depuis sa création en 2019. C'est l'occasion pour l'AREQ d'apporter son expertise en matière de retraite et de témoigner des répercussions positives qu'aurait une amélioration de l'indexation sur le pouvoir d'achat des personnes aînées.



TRIBUNE DES RETRAITÉS

Les rencontres entre des associations de retraités et le Conseil du trésor se poursuivent. Lors de la dernière rencontre, des demandes spécifiques ont été déposées par les associations de retraités concernant notamment une compensation financière pour les personnes retraitées touchées par la désindexation de la rente des années 1982 à 1999.



TAUX D'INDEXATION DU RREGOP

Retraite Québec a annoncé un taux d'indexation de 2,7 % (était 1,0 % en 2021) qui s'est appliqué au montant de la rente du RRQ et du RREGOP (RRE, RCE, RRF, RRPE...) au 1er janvier 2022. Les retraités de l'État ont ainsi constaté une augmentation de leur rente comparativement à l'an dernier. Cependant, encore une fois, aucune indexation ne s'est appliquée sur la portion de la rente des années 1982 à 1999 (2,7 % (TAIR) - 3 % = 0).



OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE (OR)

Les travaux en vue d'un Sommet sur la retraite à l'automne 2022 sont en cours. L'AREQ siège au comité de travail sur l'indexation, qui constitue un des grands volets de ce Sommet. Dans la foulée des préparatifs, des ateliers, des documents d'information et des conférences sont offerts par l'OR qui, depuis le tout début de son existence, a pour but la participation de la société aux discussions portant sur l'avenir de la retraite au Québec.



AFFAIRES FINANCIÈRES

Crédits d'impôt au provincial

MARTINE FAUCHER

Conseillère à la planification et à l'analyse financière



La période de production des déclarations de revenus est arrivée et, comme les années passées, Quoi de neuf présente sommairement les crédits d'impôt remboursables ou non remboursables que vous pouvez demander si vous remplissez les conditions d'admissibilité, incluant les principaux changements de 2021. Pour le détail des critères d'admissibilité, veuillez vous référer aux documents officiels de Revenu Québec.

CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES*

Solidarité (guide p. 20, annexe D)

Le crédit d'impôt pour solidarité est un crédit d'impôt remboursable qui vise à venir en aide aux ménages à faible ou à moyen revenu. Il est formé de 3 composantes, soit le logement, la TVQ et la résidence sur le territoire d'un village nordique. Il n'est pas nécessaire d'être admissible à toutes les composantes pour recevoir ce crédit.

Il est calculé selon votre situation au 31 décembre de l'année précédente. Ainsi, pour la période de versement de juillet 2022 à juin 2023, le crédit d'impôt pour solidarité est calculé selon votre situation au 31 décembre 2021.

Pour recevoir ce crédit d'impôt, vous devez remplir toutes les conditions qui s'y rattachent et en faire la demande (annexe D) lors de la production de votre déclaration de revenus. Si vous aviez un conjoint et qu'il habitait avec vous, un seul de vous deux doit remplir l'annexe D. Si vous avez omis de le faire pour une année précédente, notez que vous avez quatre (4) ans pour réclamer ce crédit.

Maintien à domicile des aînés (ligne 458, annexe J)

Si vous avez 70 ans ou plus, le régime fiscal vous accorde une aide financière, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, pour des dépenses liées à des services de maintien à domicile.

- → Le crédit d'impôt est égal à 35 % de vos dépenses admissibles et peut être réduit en fonction de votre revenu familial.
- → Si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2021 et qu'il est admissible, un seul d'entre vous peut faire la demande pour le couple.
- → Les dépenses admissibles sont en fonction de votre situation et de votre type d'habitation.

Pour demander ce crédit d'impôt, vous devez compléter l'annexe J lors de la production de votre déclaration de revenus. Si vous remplissez les conditions d'admissibilité, vous pouvez également faire une demande de versements anticipés.

*Attention : vous ne pouvez réclamer les dépenses liées à des services qui vous ont été rendus par une personne (ou son conjoint) qui demande à votre égard le crédit d'impôt pour personne aidante.







Frais médicaux (ligne 462, point 1)

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable si vous remplissez les conditions suivantes:

- → votre revenu de travail est égal ou supérieur au montant minimal établi pour cette année;
- → vous avez demandé, dans votre déclaration de revenus, un montant pour frais médicaux ou la déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée.

Personne aidante (ligne 462, point 2 et annexe H) (anciennement Aidant naturel)

NOUVEAU Remplace les crédits d'impôt pour relève bénévole et pour répit à un aidant naturel, qui ont été abolis.

Le crédit d'impôt pour personne aidante comporte 2 volets.

→ Premier volet: toute personne aidant une personne de 18 ans ou plus qui est atteinte d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et qui, selon l'attestation d'un professionnel de la santé (formulaire à joindre), a besoin d'assistance pour accomplir une activité courante de la vie quotidienne.

Le crédit s'applique, que le demandant cohabite ou non avec la personne aidée.

→ Deuxième volet : toute personne aidant un proche qui est âgé de 70 ans ou plus et avec lequel elle cohabite (autre que son conjoint).

Pour avoir droit au crédit d'impôt, vous devez respecter certaines conditions (voir détails dans le guide), dont les suivantes.

- → Vous n'avez reçu aucune rémunération pour l'aide que vous avez fournie.
- → Aucune personne, sauf votre conjoint, n'inscrit à votre égard dans sa déclaration un montant pour personne à charge ou un montant pour frais médicaux.

Le crédit peut atteindre 1266 \$ ou 2532 \$ (premier volet avec cohabitation).

- → La période d'aide ou de cohabitation a duré au moins 365 jours consécutifs, dont au moins 183 jours pendant l'année 2021.
- → La cohabitation a eu lieu dans une habitation dont vous ou la personne aidée (ou votre conjoint ou le conjoint de la personne aidée, s'il habitait avec vous) étiez propriétaires, copropriétaires, locataires, colocataires ou sous-locataires (RPA et CHSLD non admissibles).

Le crédit peut être partagé entre plusieurs personnes aidantes.

→ Chacune des personnes aidantes doit avoir cohabité avec la personne aidée ou l'avoir soutenue pendant une période d'au moins 90 jours en 2021, pour un total de 365 jours consécutifs (dont au moins 183 jours en 2021) pour l'ensemble des personnes aidantes.

Services de relève

Vous pouvez demander un montant additionnel pouvant atteindre 1560 \$ si vous avez payé pour obtenir des services spécialisés (1) de relève pour les soins, la garde et la surveillance de la personne aidée admissible qui a une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et avec qui vous avez cohabité.

(1) La personne qui vous fournit ces services doit détenir un diplôme reconnu (voir guide).

Frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie (ligne 462, point 24 et annexe B)

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable pour 2021, si:

- → vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2021;
- → vous ou votre conjoint avez engagé des frais :
 - soit pour acheter, louer ou faire installer des biens admissibles en vue de maintenir votre autonomie dans votre lieu de résidence (les premiers 250 \$ ne sont pas admissibles),
 - voir le guide pour la liste des biens admissibles:



 soit pour payer un séjour (max. de 60 jours) dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle.

Le crédit est égal à 20 % des frais admissibles. Ces derniers ne doivent pas avoir servi à demander un autre crédit d'impôt (ex. : médicaments ou maintien à domicile).

Activités des aînés (ligne 462, point 28)

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour activités des aînés si :

- → vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2021 et que votre revenu (ligne 275 de votre déclaration) ne dépasse pas 43 480 \$;
- → vous ou votre conjoint avez payé en 2021 des frais pour votre inscription à un programme d'activités physiques ou d'activités artistiques, culturelles ou récréatives d'une durée d'au moins huit semaines consécutives (hebdomadaire) ou cinq jours consécutifs.

Ce crédit d'impôt est égal à 20 % du montant des frais d'inscription ou d'adhésion donnant droit au crédit et pour lequel vous détenez un reçu. Le crédit d'impôt maximal est de 40 \$.

Soutien aux aînés (ligne 463, formulaire TP-1029.SA)

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour soutien aux aînés si vous ou votre conjoint :

- → aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2021;
- → votre revenu familial (ligne 275 de votre déclaration) ne dépassait pas 31575 \$ ou 54340 \$ si vous aviez un conjoint admissible (46340 \$ si seulement un de vous deux a 70 ans).

Le montant du crédit d'impôt peut atteindre 400 \$ si vous n'aviez pas de conjoint, ou 800 \$ si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2021 et que vous avez tous les deux 70 ans.

Revenu Québec calculera pour vous le montant du crédit d'impôt auquel vous pourriez avoir droit même si vous ne le demandez pas lors de la production de votre déclaration de revenus.

CRÉDITS D'IMPÔT NON **REMBOURSABLES****

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite (ligne 361, annexe B)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous êtes dans l'une des situations suivantes:

- → vous ou votre conjoint au 31 décembre êtes nés avant le 1er janvier 1957;
- → vous avez occupé ordinairement et tenu une habitation dans laquelle vous viviez seul pendant toute l'année visée par la demande (ou uniquement avec une ou des personnes mineures, ou avec votre ou vos enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants majeurs poursuivant des études à temps plein);
- → vous ou votre conjoint au 31 décembre avez reçu un revenu de retraite admissible (ou votre conjoint vous a transféré une partie de son revenu de retraite admissible).

Frais médicaux (ligne 381)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé des frais médicaux qui dépassent 3 % de votre revenu net (ligne 275 de votre déclaration). Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, vous devez additionner à votre revenu net celui de votre conjoint.

Les frais médicaux doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois consécutifs pour vousmême, votre conjoint ou une personne qui était à votre charge. Vous devez conserver vos reçus.



ਿੱਤੂ N'oubliez pas d'inclure la prime payée pour l'assurance maladie d'ASSUREQ (en lien avec les Frais médicaux). Attention : votre prime sera déjà inscrite si vous avez reçu un T4A et que vous utilisez l'option « préremplir ma déclaration ».

→ Période de 12 mois consécutifs

- Pour être admissibles au montant pour frais médicaux, les frais doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois consécutifs que vous avez choisie et qui se termine dans l'année visée par la demande.
- Si la période que vous choisissez est différente de l'année civile, vous devez le mentionner dans votre déclaration. D'une année à l'autre, vous pouvez choisir la période la plus avantageuse pour vous, pourvu qu'elle ne chevauche pas une période choisie précédemment.

→ Cotisation payée au régime d'assurance médicaments

• Vous pouvez inclure cette cotisation dans le calcul de vos frais médicaux si la période que vous avez choisie comprend le 31 décembre de l'année pour laquelle elle était payable.

Par exemple, incluez la cotisation 2021 (annexe K) si le 31 décembre 2021 est compris dans la période de 12 mois consécutifs utilisée pour calculer le montant des frais médicaux. Si votre période comprend plutôt le 31 décembre 2020, incluez la cotisation payée pour 2020 si elle n'a pas encore été réclamée.

Frais pour soins médicaux non offerts dans votre région (ligne 378)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé au cours de l'année d'imposition des frais de déplacement ou de déménagement afin d'obtenir des soins médicaux qui n'étaient pas offerts dans votre région (plus de 200 km).

Vous devez avoir payé ces frais pour vous-même, votre conjoint ou toute personne qui était à votre charge.

Crédit d'impôt pour prolongation de carrière (ligne 391)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous aviez 60 ans ou plus au 31 décembre 2021 et que vous déclarez des revenus d'emploi ou d'entreprise pour l'année visée.



Si vous aviez 65 ans ou plus: le montant maximal du revenu de travail admissible sur lequel le crédit d'impôt est calculé est de 11 000 \$ et le crédit peut atteindre 1650 \$.

Si vous aviez de 60 à 64 ans : le montant maximal du revenu de travail admissible est de 10000 \$ et le crédit peut atteindre 1500 \$.

La description sommaire des crédits d'impôt remboursables et non remboursables est tirée du Guide de la déclaration de revenus 2021 (TP-1) de Revenu Québec.

Vous les trouverez également sur Internet à la section des crédits d'impôt au https://www.revenuquebec.ca/ fr/citoyens/credits-dimpot/.

CRÉDITS D'IMPÔT FÉDÉRAL

Quelques crédits d'impôt et déductions sont également disponibles dans votre déclaration de revenus fédérale.

Le guide de déclaration fédérale n'étant pas disponible au moment d'écrire ces lignes, nous vous invitons à le consulter sur le site de l'Agence du revenu du Canada: https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/ formulaires-publications.

*Un crédit d'impôt remboursable est un montant qui peut vous être accordé même si vous n'avez pas d'impôt à payer.

**Un crédit d'impôt non remboursable, aussi appelé «crédit réduisant l'impôt à payer », est un montant qui réduit ou annule l'impôt que vous avez à payer.



Aide médicale à mourir : respect et protection

GINETTE PLAMONDON

Conseillère à la condition des femmes et à l'action sociopolitique



Un de vos proches a obtenu un diagnostic de maladie neurodégénérative tel que la maladie d'Alzheimer. La nouvelle le secoue. Il s'inquiète de ce que deviendront ses conditions de vie lorsqu'arrivera la fin de sa vie. S'il le désire, pourrait-il obtenir l'aide médicale à mourir? Devrait-il pouvoir y avoir accès? Faisons le point.

QU'EN EST-IL ACTUELLEMENT?

Depuis 2015, la Loi concernant les soins de fin de vie est en vigueur au Québec. De nombreuses balises encadrent la dispensation de ces soins afin d'assurer la protection des personnes vulnérables. Parmi cellesci se trouve l'aptitude à consentir. Actuellement, toute personne souhaitant obtenir l'aide médicale

à mourir doit être capable de prendre une décision libre et éclairée et de l'exprimer jusqu'au moment où l'aide médicale à mourir lui est administrée.1 Dans ce contexte, une personne devenue inapte à consentir à un soin, comme c'est souvent le cas dans les dernières phases de la maladie d'Alzheimer, ne peut demander l'aide médicale à mourir.

La Loi concernant les soins de fin de vie a été modifiée en juin 2021 afin de permettre l'administration de l'aide médicale à mourir aux personnes en fin de vie devenues inaptes à consentir aux soins peu de temps après avoir formulé une demande https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/ communique-2941/.



CRITÈRES PERMETTANT L'ACCÈS À L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Seule une personne répondant aux critères suivants peut obtenir l'aide médicale à mourir :

- → Être assurée au sens de la Loi sur l'assurance maladie:
- → Être majeure et apte à consentir aux soins:
- \rightarrow Être en fin de vie²:



- → Être atteinte d'une maladie grave et incurable;
- → Avoir une situation médicale caractérisée par un déclin avancé et irréversible de ses capacités;
- → Éprouver des souffrances physiques ou psychiques constantes, insupportables et qui ne peuvent être apaisées dans des conditions jugées tolérables.

Source: Loi concernant les soins de fin de vie, art. 26

PERMETTRE UNE DEMANDE ANTICIPÉE D'AIDE MÉDICALE À MOURIR?

Une personne ayant obtenu un diagnostic de maladie d'Alzheimer, devrait-elle être autorisée à formuler à l'avance une demande d'aide médicale à mourir? Ce soin devrait-il lui être administré au moment prédéterminé même si la personne n'est plus apte à consentir lorsque l'aide médicale à mourir lui sera administrée? Comment respecter l'autonomie décisionnelle de chacune et chacun tout en veillant à la protection des personnes vulnérables? La question est complexe et soulève des enjeux éthiques majeurs.

créaient la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie. Le mandat qui lui était confié consistait à conseiller les parlementaires sur l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes inaptes à consentir ainsi que sur les critères qui devraient baliser l'accès à ce soin.3 Pour mener à bien ce mandat, la Commission a tenu des consultations auprès d'experts et de représentants de la population. L'AREQ a pris part à cet échange afin d'y faire entendre la parole de ses membres.

² Le critère de fin de vie a été rendu inopérant à la suite du jugement Beaudoin de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Truchon et Gladu.

Les membres de la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie devaient également se prononcer sur l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes dont le seul problème médical est un trouble mental. L'AREQ ne s'est pas prononcée sur cet enjeu.



RESPECTER L'AUTONOMIE DES AÎNÉS ET PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES

La réflexion de l'AREQ au regard de l'aide médicale à mourir s'appuie sur un principe fondamental : le respect de l'autonomie décisionnelle des personnes aînées allié à la protection des personnes vulnérables. Les aînés sont des personnes aptes à prendre leurs propres décisions; ils doivent être respectés tout autant que protégés.

Forte de cette conviction, l'AREQ s'est prononcée en faveur d'une modification de la Loi concernant les soins de fin de vie afin de permettre aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives cognitives, comme la maladie d'Alzheimer, de formuler une demande anticipée d'aide médicale à mourir. Un sondage mené auprès de nos membres a mis en lumière leur appui massif: 94 % des répondants se disent favorables à cette possibilité. La voie à suivre ne peut être plus claire.

Un sondage a été mené auprès des membres de l'AREQ. La situation suivante a été soumise :

Une personne reçoit un diagnostic de démence. Alors qu'elle est encore apte à décider, elle demande de façon anticipée de recevoir l'aide médicale à mourir à un moment qu'elle aura choisi même si elle n'est plus capable de donner son consentement lorsque l'aide médicale à mourir lui sera administrée.

Seriez-vous favorable ou non à ce que cette personne soit autorisée à demander à l'avance que l'aide médicale à mourir lui soit administrée à un moment qu'elle aura déterminé, même si au moment de recevoir l'aide médicale à mourir, elle n'est plus apte à prendre des décisions?⁴

UN DIAGNOSTIC PRÉALABLE

Lors de ses consultations, la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie a énoncé la question suivante : une personne pourrait-elle formuler une demande ou une directive anticipée d'aide médicale à mourir au cas où elle serait victime d'un accident vasculaire cérébral?⁵

L'AREQ a recommandé aux membres de la Commission de rendre obligatoire l'obtention d'un diagnostic préalablement au dépôt d'une demande anticipée d'aide médicale à mourir. Il apparaît essentiel qu'une personne ait reçu un diagnostic avant d'être autorisée à formuler une demande anticipée. Cela permettra, notamment, d'échanger avec un professionnel de la santé et assurera à la personne concernée l'accès à toute l'information nécessaire quant à l'évolution prévisible de sa situation.

Toutefois, l'AREQ a rappelé sa grande inquiétude en ce qui a trait aux difficultés d'accès à un médecin de famille pour des milliers de personnes aînées. Cette réalité doit être considérée dans l'établissement des critères d'accès à une demande anticipée d'aide médicale à mourir.

INTERDIRE TOUT CONSENTEMENT SUBSTITUÉ

Dans ses prises de position à propos de l'aide médicale à mourir, l'AREQ est toujours guidée par la recherche de l'équilibre entre le respect de la dignité et la protection des personnes vulnérables. Dans cette perspective, nous nous opposons avec vigueur au consentement substitué pour une demande anticipée d'aide médicale à mourir. Le consentement substitué, qui autorise à accepter ou à refuser un soin au nom d'une autre personne, ne devra jamais permettre l'administration de l'aide médicale à mourir. Il nous apparaît totalement inacceptable que l'aide médicale à mourir soit administrée à une personne autre que celle qui en a fait la demande. Les droits des aînés vulnérables doivent être protégés, et leur dignité, respectée.

Assemblée nationale du Québec (2021). Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie - Document de consultation, page 21. http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cssfv/mandats/Mandat-44835/index.html



⁴ Le sondage a été mené par la firme CROP en mai 2021. Au total, 1 158 membres de l'AREQ ont répondu au questionnaire. La marge d'erreur maximale est de 2.8 % à un niveau de confiance de 95 %. Les résultats ont été pondérés selon l'âge, le sexe et la région.





UNE DEMANDE OU UNE DIRECTIVE?

Dans l'éventualité où une demande anticipée d'aide médicale à mourir pourrait être formulée, devraitelle être considérée comme une demande non contraignante que l'équipe médicale ne serait pas obligée d'appliquer ou plutôt comme une directive devant obligatoirement être exécutée?

Pour les membres de l'AREQ, la réponse à cette question est sans équivoque. Lorsque sondés sur cet élément, 90 % d'entre eux indiquent souhaiter que la demande anticipée d'aide médicale à mourir soit respectée intégralement par les professionnels de la santé et par leurs proches. Pour eux, il ne s'agit pas que d'une simple demande mais bien d'une directive qui constitue l'expression de leurs volontés et qui doit être mise en œuvre lorsque le moment sera venu.

VIVRE DANS LA DIGNITÉ

Les membres de l'AREQ appuient massivement la possibilité de formuler une demande anticipée d'aide médicale à mourir.

Il est toutefois essentiel d'insister sur le fait que cette option ne doit jamais être envisagée par les personnes aînées en raison des mauvaises conditions de vie qui leur sont imposées. Opter pour l'aide médicale à mourir ne doit pas devenir une réponse

aux mauvaises conditions de vie offertes aux aînés du Québec en fin de vie. L'accès à l'aide médicale à mourir à la suite d'une demande anticipée ne doit jamais devenir un raccourci pour éviter de prendre les moyens nécessaires pour assurer les soins et les traitements appropriés aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives cognitives. Pour l'AREQ, il en va de la dignité des personnes aînées.

UN PROJET DE LOI À VENIR

Lors du dépôt de son rapport en décembre dernier, la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi sur les soins de fin de vie a recommandé que l'Assemblée nationale autorise les personnes majeures et aptes ayant obtenu un diagnostic de maladie grave et incurable menant à l'inaptitude à formuler une demande anticipée d'aide médicale à mourir. Le ministre de la Santé et des Services sociaux a indiqué recevoir cette recommandation avec ouverture, et le premier ministre du Québec a manifesté son désir que l'Assemblée nationale adopte rapidement les modifications législatives nécessaires. Au moment d'écrire ces lignes, aucun projet de loi n'a été déposé.

L'AREQ demeurera à l'affût afin de veiller au respect des droits des personnes aînées du Québec.



La Solidarité est la tendresse des peuples

- THOMAS BORGUE

MARIE MARSOLAIS

Comité national de l'action sociopolitique



Stage en Haïti, 2001

Cette pensée sur la solidarité, c'est l'histoire du CISO, le Centre international de solidarité ouvrière fondé il y a déjà 47 ans.

C'est le 12 juin 1975, après plus de deux ans d'efforts de la part de personnes militantes du mouvement syndical et des organismes de solidarité internationale du Québec, que s'ouvrait à Montréal une conférence internationale avec plus de 600 participants venus d'Afrique, d'Amérique latine, des Antilles, du monde arabe et bien sûr du Québec.

L'idée de cette grande conférence est survenue à la suite de la participation de Michel Chartrand, celui qu'on nommera plus tard « le père du CISO », alors président de la CSN, à une conférence organisée par des syndicats chiliens à Santiago en 1972.

La plupart d'entre nous se souviennent que les années 70 ont été celles des luttes nationales, de la guerre froide, du coup d'État au Chili, de la lutte du peuple palestinien et de la place importante que prennent alors des entreprises multinationales dans l'économie mondiale. Tout cela a interpellé le mouvement syndical.

À partir de ce moment, le CISO a développé des campagnes de mobilisation, des outils de solidarité, des conférences, des publications et des stages.

Les stages, que d'expériences extraordinaires avonsnous pu vivre à travers ces derniers! Celles et ceux qui y ont participé ne peuvent pas avoir oublié les liens de solidarité qui se sont créés et perpétués avec tous ces camarades des différents syndicats



rencontrés lors de missions d'observation à Cuba, au Nicaragua, au Pérou, au Mexique, en Haïti, au Burkina Faso, en Palestine. au Guatemala, en Colombie, sans oublier d'autres pays en lutte.

Ce qu'on retient, c'est que le CISO a toujours œuvré au développement de la solidarité en appuyant les luttes syndicales et sociales au Nord comme au Sud. Ces liens créés au fil des ans ont permis la naissance d'une solidarité internationale à propos d'enjeux tels les droits de la personne, le développement, l'éducation, la consommation responsable, l'égalité entre les femmes et les hommes. D'ailleurs, son engagement pour l'avancement de la lutte des femmes s'est concrétisé en 1993 par l'adoption de la Déclaration de principes sur la place des femmes dans le développement viable.

À la suite du Deuxième Sommet des peuples de Québec en 2001, le CISO a réaffirmé sa mission : développer la solidarité internationale en renforçant les liens entre les travailleuses et travailleurs d'ici et du Sud en lutte pour le respect de leurs droits, pour de meilleures conditions de travail et pour l'instauration d'une société plus juste et démocratique.

Pour poursuivre sa mission, le CISO a eu à faire face à une crise majeure due à une réforme globale des programmes de financement de l'ACDI sous le gouvernement conservateur. La défense des droits de l'homme n'avait plus la faveur des bailleurs de fonds de l'État. Malgré cela, les membres du CISO ont réaffirmé l'importance de maintenir une action intersyndicale, mais l'organisation a dû restreindre ses activités et son personnel.

Savez-vous que pour y arriver, le personnel permanent du CISO se trouve maintenant réduit à une seule personne, soit la coordonnatrice Amélie Nguyen? Grâce au travail formidable qu'elle accomplit et avec des appuis ponctuels et



Stage en Haïti, 2001

l'aide de militantes et militants qui ont à cœur son rayonnement, le CISO continue à tenir le phare de la solidarité.

Le CISO travaille aujourd'hui à sensibiliser le public syndical aux liens entre la justice sociale et la justice écologique en faisant valoir la voix et les droits des travailleuses et travailleurs les plus vulnérabilisés du monde: migrantes et migrants, esclaves modernes, chaînes d'approvisionnement mondiales, etc. Il œuvre avec le Front Authentique du Travail (FAT) au Mexique à la création d'alternatives d'économie sociale et avec l'Institut culturel Karl Lévesque (ICKL) en Haïti au renforcement de la souveraineté alimentaire.

Vous pouvez suivre les actions et les campagnes en cours sur le site ciso.qc.ca via Facebook ou le bulletin Web du CISO. Des conférences et des formations pourraient intéresser vos différentes régions.

Grâce au CISO, que vive et se poursuive la solidarité internationale ouvrière!

Références: Cahier du CISO par Nicole de Sève et Michèle Asselin



NUTRITION

Tendances alimentaires 2022

ISABELLE HUOT Docteure en nutrition



Les habitudes alimentaires ont été influencées au cours des deux dernières années par la pandémie et la hausse du coût des aliments. Que nous réserve 2022 côté tendances alimentaires? Cap sur 7 tendances!

LES PROTÉINES VÉGÉTALES **ONT LA COTE**

Les Canadiens sont de plus en plus conscients de l'impact de leur alimentation sur leur santé et l'environnement. Ils désirent manger sainement en faisant des choix éclairés. Selon un sondage de la firme Deloitte¹, 44 % des consommateurs canadiens ont essayé de manger moins de viande au cours de l'année écoulée. Il n'est pas étonnant de constater que 72 % des consommateurs interrogés rapportent une augmentation de leurs achats d'alternatives à la viande. Les protéines végétales peu transformées (tofu, légumineuses) sont également peu coûteuses et, considérant la hausse significative du coût du panier d'épicerie, on a tous intérêt à en intégrer davantage à notre alimentation. Bonnes pour la santé, bonnes pour l'environnement et économiques, les protéines végétales représentent la tendance la plus significative.

TENDANCE ÉCOLO

Les consommateurs canadiens recherchent de plus en plus des produits alimentaires respectueux de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'emballage. Le sondage de la firme Deloitte indique que 61 % des Canadiens se sentent concernés par la quantité d'emballage utilisée pour les aliments commandés en ligne. Les emballages compostables sont en vogue, tout comme les épiceries qui offrent les produits en vrac. En parallèle, les produits issus de l'économie circulaire ne cessent de prendre des parts de marché. Plusieurs produits issus de cette tendance ont vu le jour au cours des dernières années. Que l'on utilise des légumes ou fruits qui étaient rejetés pour en faire des jus (LOOP) ou des légumes moches pour en faire des tartinades (La Transformerie), le mouvement pour réduire le gaspillage est fort. Après les fruits et les légumes, c'est la drêche qui est la vedette. Plusieurs start-up (dont Rebon, Drasca et Saison 2) utilisent ce résidu issu de la fabrication de la bière pour en faire des craquelins qui présentent une belle valeur nutritive tout s'inscrivant dans le mouvement zéro-gaspi.



3 LA SANTÉ PAR L'INTESTIN

Plus que jamais les Canadiens s'intéressent à l'influence de l'alimentation sur leur immunité. Or, la force du système immunitaire est grandement associée à l'équilibre de notre microbiote. Notre flore intestinale, composée de 100 000 milliards de micro-organismes, varie selon notre alimentation, notre environnement et la prise d'antibiotiques, notamment. Les fibres alimentaires, les probiotiques et les prébiotiques contribuent tous à la diversité et à l'équilibre de notre microbiote. Les aliments fermentés (miso, kombucha, légumes lactofermentés) sont aussi tendance, car ils influencent notre santé intestinale. En 2022, on soigne notre intestin, question d'améliorer notre système de défenses naturelles.

LES COLLATIONS/GRIGNOTINES

En 2022, les collations/grignotines ont le vent dans les voiles. En effet, 44 % des personnes interrogées dans le cadre du sondage de la firme Deloitte déclarent avoir augmenté leur consommation de collations/ grignotines depuis le début de la pandémie. 67 % des consommateurs affirment que leurs dépenses en collations/grignotines ont augmenté au cours de la dernière année. Au Québec, ce chiffre atteint 73 %. En télétravail, plusieurs délaissent le repas du midi pour prendre plusieurs collations au cours de la journée.

LA TRANSPARENCE

Les listes d'ingrédients épurées sont prisées par les consommateurs qui recherchent des produits sans additifs alimentaires. Le consommateur 2022 s'attarde non seulement au tableau d'information nutritionnelle, mais également à la composition des aliments, qu'il souhaite naturelle. Les allégations sans OGM et biologique sont les plus tendances, et ce, à l'échelle du pays. On souhaite aussi connaître l'origine de nos aliments et on veut en savoir davantage sur la traçabilité des produits.

6 L'ATTRAIT POUR LE « MANGER LOCAL »

Pour encourager notre économie et aussi parce que les Canadiens ont davantage confiance aux produits d'ici, l'achat local s'inscrit dans les tendances 2022. Certains locavores adhèrent même au mouvement ultralocal, soit de manger des aliments produits dans un rayon de 100 km de leur domicile!

LES ACHATS EN LIGNE

La pandémie a généré un engouement pour le commerce en ligne, et les achats alimentaires ont suivi cette tendance. Pour éviter les files à l'épicerie et minimiser les contacts, plusieurs font leur épicerie en ligne, commandent des boîtes à cuisiner ou encore des repas prêts-à-manger. Plusieurs entreprises se sont lancées dans l'aventure du cybercommerce depuis cinq ans, et leur croissance est significative.



Les allégations sans OGM et biologique sont les plus tendances, et ce, à l'échelle du pays.

www2.deloitte.com/ca/en/pages/consumer-business/articles/ future-of-food-a-canadian-perspective.html



Journée internationale des hommes 2021:

retour sur le panel de discussion

CHARLES-DAVID DUCHESNE

Conseiller à la vie associative et en appui aux dossiers sociaux

Le 22 novembre 2021 a eu lieu un panel de discussion virtuel s'inscrivant dans le cadre de la Journée internationale des hommes. Rappelons que cette journée est traditionnellement soulignée le 19 novembre de chaque année.

Pour l'occasion, les membres de l'AREQ, ainsi que toutes autres personnes intéressées, ont été invités à assister aux échanges orientés vers le thème de la masculinité traditionnelle et de la pluralité des modèles masculins qu'on connaît aujourd'hui. L'objectif était de sensibiliser les personnes participantes à la diversité dans un objectif d'inclusivité, de rapprochement intergénérationnel et d'appropriation du rôle de grands-parents.

TROIS PROFESSIONNELS INVITÉS. TROIS DOMAINES DE LA RELATION D'AIDE ET TROIS GÉNÉRATIONS

D'abord, nous avons eu le privilège de nous entretenir avec Michel Dorais, sociologue québécois, spécialiste du genre et des sexualités aujourd'hui en préretraite. Il était accompagné d'Isabelle Proulx, sexologue et psychothérapeute qui enseigne à la faculté de médecine de l'Université Laval. Enfin, comme dernier panéliste, nous avons accueilli Jonathan Mercier, psychologue spécialisé en traitement des troubles anxieux et de l'humeur.

À tour de rôle, ils ont répondu à des questions s'inscrivant dans deux grands thèmes, soit les rôles sociaux ainsi que la diversité et l'inclusivité.



RÊVER ENCORE!

Pour une deuxième année consécutive, les membres du comité national des hommes ont retenu le thème Rêver encore pour souligner la Journée internationale des hommes. Les conférenciers ont été invités à révéler quel était leur souhait pour la condition masculine. Voici ce qu'ils ont répondu.

« Je rêve d'une société permettant aux hommes de définir leur personnalité par leurs valeurs, leurs désirs et leurs ambitions plutôt que par un moule rigide de ce que devrait être la masculinité.»

- Jonathan Mercier, psychologue
- «Ce que je souhaite et rêve pour la condition masculine, c'est qu'elle soit de plus en plus créative, plurielle, fluide, métissée, éclatée, bref, passionnante à vivre. À tout âge!»
- Michel Dorais, sociologue
- «Que chaque homme puisse profiter d'un espace d'échanges et de réflexions sur sa masculinité afin qu'il puisse s'épanouir et développer des relations interpersonnelles enrichissantes.»
- Isabelle Proulx, sexologue

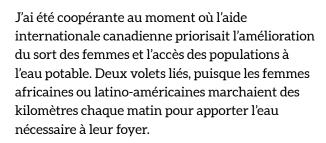
Quel est te votre?

ENVIRONNEMENT

Et quand il ne restera rien à exploiter?

MICHELINE JOURDAIN

Comité national de l'environnement et du développement durable



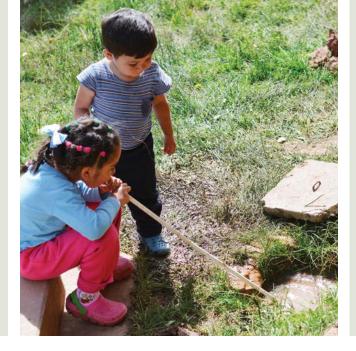
L'aide au développement appuyait aussi les populations rurales par des technologies simples, pour améliorer la production traditionnelle. Ces images me reviennent ces jours-ci.

En effet, plusieurs groupes environnementaux s'inquiètent de l'appropriation des ressources naturelles (forêts, terres et surtout l'eau) par des prédateurs à la recherche de profits. Ma préoccupation est double parce que cette appropriation s'attaque à deux droits fondamentaux des populations, celui de l'accès à l'eau, source par excellence de la vie, et celui de la vie dans un environnement sain et sécuritaire.

Les données récentes de l'UNICEF, d'OXFAM ou d'Eau Secours¹ illustrent bien la situation.

Malgré plusieurs décennies d'efforts pour l'accès à l'eau, plus de deux milliards d'êtres humains ne disposent pas encore de cette ressource.

La situation se complique aussi puisque les pays endettés par les crises financières successives se font



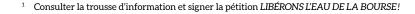
offrir de l'aide par des institutions internationales, à condition de privatiser leurs services publics. Ce fut le cas de la Bolivie pour la gestion et la distribution de son eau. Un véritable hold-up.

Pour les mêmes raisons évoquées précédemment, des exploitations agricoles traditionnelles en mode communautaire ont été vendues à des conglomérats privés au détriment de la sécurité alimentaire des populations et du respect des sols agricoles (Mali, Mauritanie). Le saccage de la forêt amazonienne se poursuit.

Au Chili, des minières canadiennes sont installées en plein territoire autochtone. Les processus d'extraction exigent une consommation d'eau énorme. À un point tel que le gouvernent chilien doit assurer la livraison de l'eau potable par camions-citernes dans plusieurs villages.

Les États sont menottés. Les accords commerciaux permettent aux sociétés et entreprises de déposer des poursuites coûteuses si un gouvernement tente de légiférer pour encadrer cette exploitation sauvage et du coup réduire les marges des investisseurs.

Il est urgent d'agir : appuyons les campagnes des environnementalistes, pratiquons une consommation individuelle raisonnable et responsable, échangeons avec nos petits-enfants sur d'autres actions possibles.







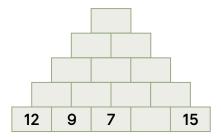


REMUEZ VOS MÉNINGES!

RENAUD TURCOTTE

Comité national du magazine Quoi de neuf et des communications

- Élodie a 36 ans et son fils Jérémy 3 ans. Dans combien d'années Élodie aura-t-elle quatre fois l'âge de son garçon?
- Attribuez un nombre à chacune des briques ci-dessous. Cependant, le nombre apparaissant sur une brique doit être égal à la somme des nombres inscrits sur les deux briques placées directement sous cette dernière.



| _ | | |
|-----|---|---|
| | | |
| 7 | | |
| | | |
| ١. | _ | |
| - 🛝 | | _ |

Trouvez le mot qui peut convenir aux deux définitions.

- a) Action de maintenir en bon état
- b) Conversation suivie avec quelqu'un
- a) Largeur d'une voile déployée
- b) Étendue comprise entre les extrémités des ailes d'un avion
- a) Perche munie d'un croc
- b) Maladresse
- a) Cavité profonde et abrupte
- b) Ce qui engloutit beaucoup d'argent
- Inscrivez le mot qui complète l'expression de gauche et qui commence celle de droite.
 - a) Faire baisser le _____ nuancé
- d) Table de _____ de mots
- b) Nouvelle _____ de fond
- e) Nid de _____ de luxe
- c) Tentative de ______d'essai
- f) Tirer du ______ de la rivière

Nos membres publient

Pour en savoir plus à propos de ces publications ou encore pour faire connaître la vôtre, rendez-vous à areq.lacsq.org/publication/nos-membres-publient/.



LES PETIS MYSTÈRES À L'ÉCOLE Sous la direction de Richard Migneault



LES BULLES Reynald Cantin



HISTOIRE DES ÎLES DU RICHELIEU Réal Fortin



DE RACINES ET DE MOTS Sous la direction d'Émilie Guibeault-Cayer et de Richard Migneault





Des nouvelles de la FLG en Montérégie

JACQUES LABERGE

Responsable régional de la Montérégie (09)

La Montérégie, c'est une vaste région qui combine différents types d'occupation du territoire et, par conséquent, diverses composantes économiques et sociales.

Akwesasne et Kahnawake sont les deux communautés de la culture mohawk qui se trouvent sur le territoire montérégien. Ces communautés sont la deuxième plus populeuse des nations autochtones du Québec (Kanesatake faisant partie de la région des Laurentides).

L'année 2021 fut à l'image des autres régions, une année difficile quant aux activités pour amasser des fonds pour la Fondation. L'AREQ nous a aidés de façon incroyable. Nous l'en remercions.

Dans certains secteurs de la Montérégie, on a trouvé des moyens originaux pour amasser de l'argent en temps de pandémie. Que ce soit par le don d'un dollar par membre du secteur, par le fait de combler le manque à gagner de l'activité messe commémorative, ou encore de convertir en argent les montants de cadeaux distribués habituellement lors de certaines activités comme la rentrée (plutôt la non-rentrée), le dîner de Noël ou celui de fin d'année, les membres ont répondu présents! Soulignons le soutien logistique de l'AREQ pour l'espace fourni dans les journaux sectoriels.

Les collectes de fonds ont également été ingénieuses. Permettez-moi d'en relever quelques-unes. Lors d'un dîner de Noël, un tirage d'une œuvre d'art a fait augmenter les montants d'argent amassés. Les fameux tirages moitié-moitié ont eu la cote pour ceux qui ont pu en tenir, et une messe commémorative, tenue selon les règles de santé publique pour ce qui est du nombre, a aussi grossi la cagnotte de la FLG.



On a vendu des confitures d'une petite entreprise locale dont les profits sont allés à la Fondation. À noter que sur un même principe de vente de produits alimentaires, un secteur vend depuis des années des boîtes de fromage de l'Abbaye de Saint-Benoit-du-Lac.

Derrière ces organisations se trouvent des personnes extrêmement engagées qui ont déployé une logistique très créative. Chapeau à ces bénévoles qui ont à cœur la Fondation; ce sont aussi dix responsables bénévoles de secteur qui cherchent à la rendre vivante dans la Montérégie.

Nous rendrons hommage ce printemps à Michèle Cardin-Chartier, du secteur Richelieu-Yamaska, pour son dévouement, son expertise et son doigté pendant toutes ses années passées à aider la Fondation.



PARCELLE DE CULTURE

À tout seigneur, tout honneur

LISE LABELLE

Île de Montréal (06) secteur Ahuntsic-Ouest (N)



Cette première chronique culturelle donne préséance à la culture des peuples autochtones qui étaient installés en Amérique, bien avant l'arrivée des Européens.

Les Français, qui cherchaient la route des Indes, les ont appelés Indiens. Ces Autochtones ne formaient pas une communauté homogène mais plusieurs communautés réparties dans toute l'Amérique.

Le Canada a promulgué la Loi sur les Indiens en 1867, loi qui interdisait la pratique des cérémonies religieuses et la tenue de rassemblements culturels et leur imposait d'habiter dans des réserves. En échange, dans les réserves, il n'y avait ni taxe ni impôt. En somme, tout pour détruire leur nature profonde. À cette loi s'est ajoutée la création de pensionnats autochtones.

Notre histoire a décrit les Autochtones comme des êtres inférieurs et sauvages. Cette version a sévi longtemps dans nos écoles. Enseignante au primaire de 1959 à 1967, j'ai transmis les mêmes inepties que celles que l'on m'avait enseignées. Et je disposais pour enseigner des mêmes manuels.

Un enseignant d'histoire nationale, devenu mon compagnon de vie, m'a aidée à rectifier ma perception des communautés autochtones. Par exemple, ces communautés enseignent que la Terre nous est prêtée et que nous devons la transmettre en bon état aux générations suivantes.

Un anthropologue de regrettée mémoire, Serge Bouchard, m'en a appris beaucoup à travers ses nombreux ouvrages. Avec sa conjointe, Marie-Christine Lévesque, il a publié Le peuple rieur Hommage à mes amis innus.

Michel Jean, journaliste innu et auteur prolifique, raconte la vie de ses ancêtres. Dans Kukum il nous fait connaître ses arrière-grands-parents et dans Attuk, sa grand-mère. Le vent en parle encore raconte la vie quotidienne dans les pensionnats.

Plusieurs autres auteurs traitent aussi de culture autochtone. Allons à leur rencontre.

SOLUTIONS: REMUEZ VOS MÉNINGES! VOL. 44, N° 3

Dans 8 ans.

Entretien Envergure Gaffe Gouffre Icône

137 69 31 38 15 23 15

d) jeu a) ton e) poule b) vague c) vol f) lit



L'histoire, c'est un peu nous

ROBERT JASMIN

Collaborateur



«Papa, raconte-moi l'époque.» C'est avec ces mots que ma fille, alors âgée de cinq ans, me retenait souvent auprès d'elle lorsque j'allais lui souhaiter bonne nuit. À force de m'entendre utiliser l'expression «à l'époque», elle en avait déduit que le temps de mon enfance s'appelait l'époque. Alors quand je lui racontais que ma mère déposait, le soir, des bouteilles de lait en verre vides devant la porte et que le lendemain matin, elle les retrouvait pleines grâce à la bonté du laitier qui venait de passer, mon récit avait la valeur d'un conte de fées. Mon histoire la faisait entrer dans l'Histoire.

Lorsque je décrivais à ma fille l'épopée des coupeurs de glace sur la rivière avec les lourds camions qui s'y risquaient pour en être chargés par des hommes forts aux pinces géantes, j'étais forcé de répondre à une série de « pourquoi? ». C'est ainsi qu'elle apprit que certaines personnes n'avaient pas assez d'argent pour s'acheter un frigo et qu'il existait encore des glacières. Elle entrait dans l'époque par la même porte que le livreur de glace et découvrait qu'il existait une telle chose que la pauvreté. Elle voyait mieux l'époque.

Nous n'avons pas tous enseigné l'histoire mais toutes et tous, nous avons vécu dans l'histoire, ou, pour le dire comme ma fille, dans l'époque. Quelquefois comme acteurs mais toujours comme témoins. Et le propre du témoin c'est de témoigner. C'est même un devoir si on accorde à la mémoire l'importance qu'elle mérite. Dans les cours d'histoire, les enfants prennent connaissance du passé à travers les grands événements vécus très souvent par des gens importants dont on a perpétué les noms en les donnant aux rues et aux ponts. Mais qui leur parlera des pintes de lait en verre, sinon ceux qui les voyaient au quotidien sur leur table?

Au fur et à mesure que nous avançons vers un certain âge pour ne pas dire un âge certain, l'époque recule et prend de la valeur. Si nous la racontons dans nos propres mots, enrobés de sentiments et, pourquoi pas, de passion, nos enfants pourront enrichir leur époque en l'augmentant de la nôtre.

Poste-publications

Postage paid

Publications Mail

40007982



Découvrez tous les avantages de faire partie d'un groupe. csq.lapersonnelle.com 1 888 476-8737





Centrale des syndicats du Québec Partenaire de la CSQ



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque LA PERSONNELLE MD ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.